



académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or
éducation
nationale



DSDEN de Côte d'Or
2G, rue Gal Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Rythmes scolaires

Organisation du temps scolaire

1) Identification de la commune et de l'école

Commune	
École	

2) Organisation détaillée de la semaine (a minima, horaires scolaires)

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi	
	horaires	durées	horaires	durées	horaires	durées	horaires	durées	horaires	durées	horaires	durée
matin	horaires de classe :											
Pause méridienne (1h30 minimum)												
après-midi	horaires de classe :											
	durée de la journée de classe		durée de la journée de classe		durée de la journée de classe		durée de la journée de classe		durée de la journée de classe		durée de la journée de classe	
activités pédagogiques complémentaires APC (à compléter par l'école)												
Temps d'activités périscolaires TAP (à compléter par le maire ou président d'EPCI)												

Vérification a été faite avec les organisateurs des transports que les nouveaux horaires conviennent.

OUI - NON

Signature

Maire ou président de l'EPCI qui détient la compétence scolaire